

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	13
2.3.	Recettes	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	18
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	Etat de la dette du service	20
4.3.	Amortissements	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	20
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : La Sauve, Soullignac, Targon
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 01/01/2012 ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ EAU FRANCE
- Date de début de contrat : 01/01/2012
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 080 habitants au 31/12/2017 (2 036 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 897 abonnés au 31/12/2017 (891 au 31/12/2016).

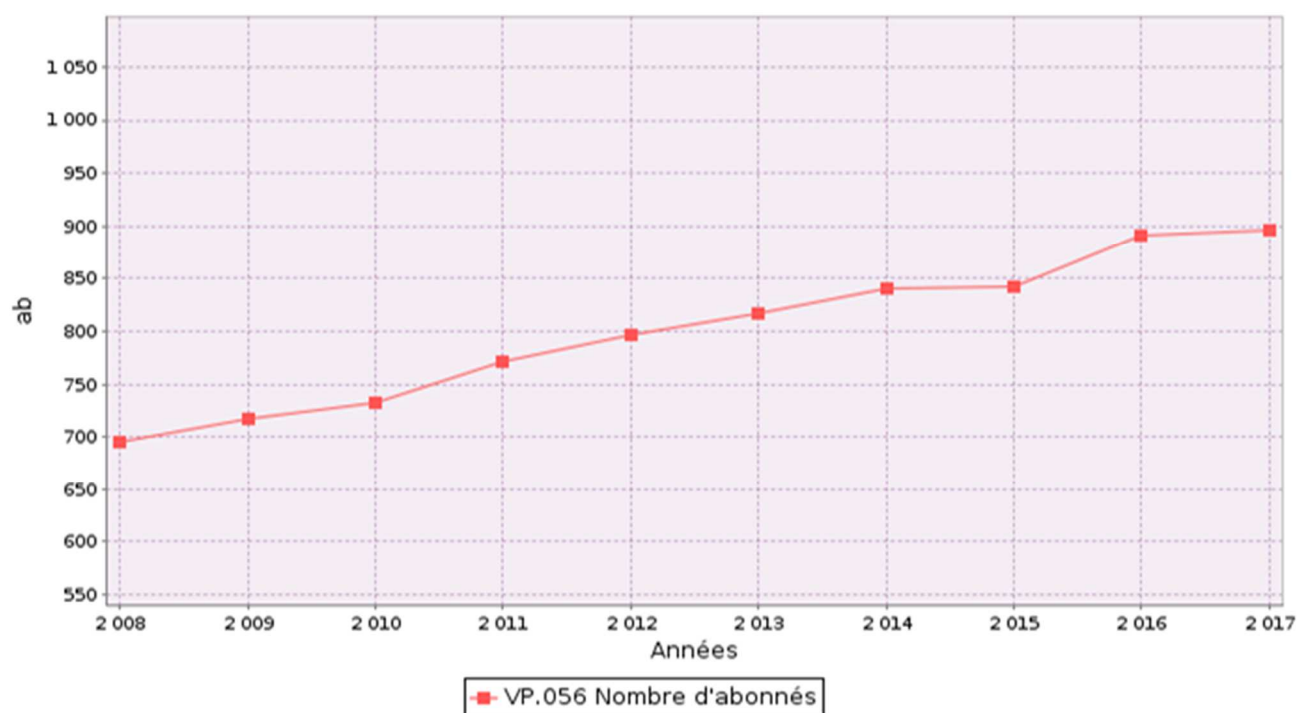
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
La Sauve	460	462	0	462	0,43%
Soulignac	10	10	0	10	0%
Targon	421	425	0	425	0,95%
Total	891	897	0	897	0,67%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : non renseigné.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 49,75 abonnés/km) au 31/12/2017. (51,06 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,32 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,29 habitants/abonné au 31/12/2016).

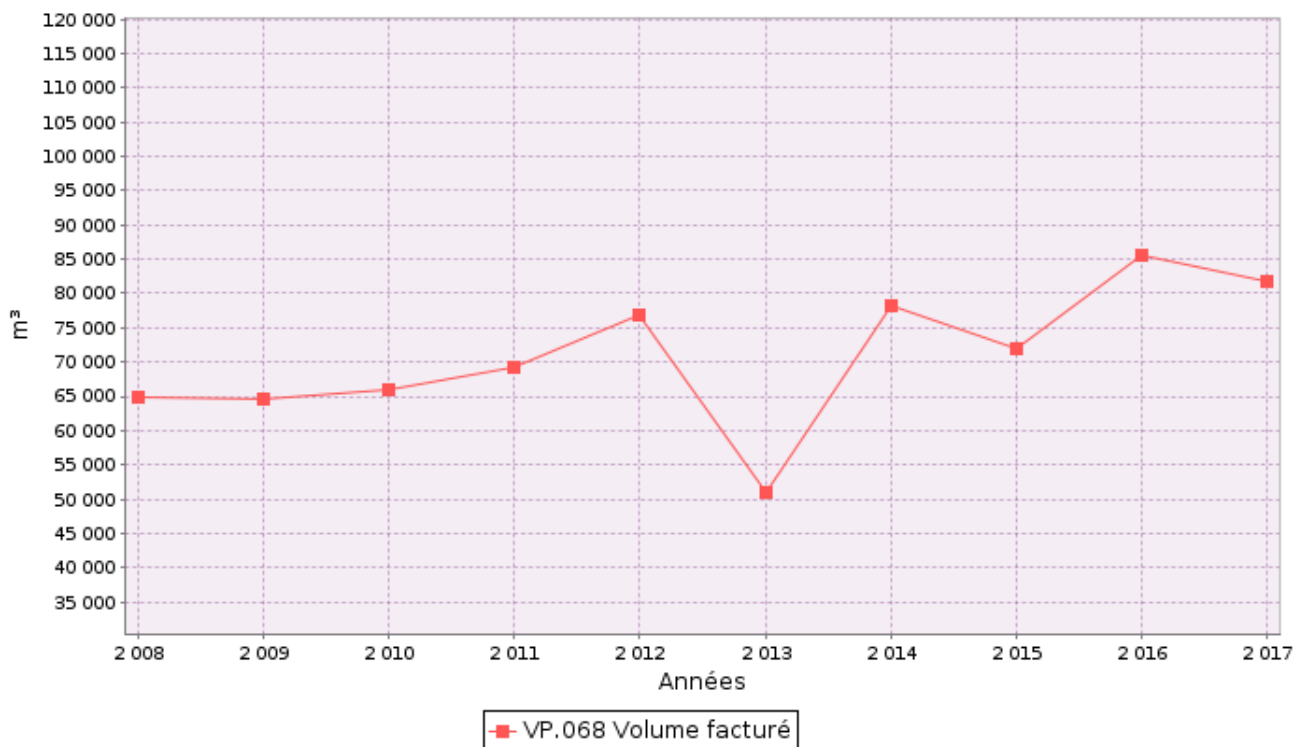


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	85 623	81 832	-4,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 18,03 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 18,03 km (17,45 km au 31/12/2016).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP la Sauve
Code Sandre de la station : 0533505V002

Caractéristiques générales																						
Filière de traitement (cf. annexe)												Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service												01/02/2008										
Commune d'implantation												La Sauve (33505)										
Lieu-dit																						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾												1000										
Nombre d'abonnés raccordés																						
Nombre d'habitants raccordés																						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j												150										
Prescriptions de rejet																						
Soumise à												☐ Autorisation en date du ☒ Déclaration en date du 18/11/2013 ...										
Milieu récepteur du rejet												Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur LE VAYRES										
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)						et / ou						Rendement (%)							
DBO ₅			14						☐ et ☒ ou						97							
DCO			45						☐ et ☒ ou						94							
MES			20						☐ et ☒ ou						96							
NGL									☐ et ☐ ou													
NTK									☐ et ☐ ou													
pH									☐ et ☐ ou													
NH ₄ ⁺									☐ et ☐ ou													
Pt									☐ et ☐ ou													
Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :																						
Mois	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j
06 sept.	101	67,3	33,5	9	97,4	78,4	46	94,3	24,2	3	98,8	40,4	10,8	6,50	94,2	10,8	7,89	92,9	1,14	8,90	24,4	
Norme			20	96		45	94		14	97		0	0		0	0		0	0		0	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration STEP de SOULIGNAC
Code Sandre de la station : 0533515V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	31/01/2010
Commune d'implantation	Soulignac (33515)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	45
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	6,8

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐	Autorisation en date du	
	☐	Déclaration en date du	
	...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	_____	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	35	☐ et ☒ ou	60
DCO		☐ et ☐ ou	60
MES		☐ et ☐ ou	50
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
	m³/j	%	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	%	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %
Avril 2015	2,3	33	0,35	3,0	98	1,1	27	95	0,44	3,0	99	16	0,17	12	86	0,17	17	80	0,018	6,7	24
Norme					50			60		35	60										

Aucun bilan d'autosurveillance n'a été réalisé en 2017, le dernier bilan a été réalisé en 2015. Un bilan est programmé en 2018.

STEU N°3 : STEP de Targon
Code Sandre de la station : 0533523V003

Caractéristiques générales																						
Filière de traitement (cf. annexe)											Boue activée forte charge											
Date de mise en service											01/01/2012											
Commune d'implantation											Targon (33523)											
Lieu-dit																						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾											1500											
Nombre d'abonnés raccordés																						
Nombre d'habitants raccordés																						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											225											
Prescriptions de rejet																						
Soumise à											☐ Autorisation en date du ☒ Déclaration en date du 08/08/2006 ...											
Milieu récepteur du rejet											Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Euille											
Polluant autorisé											Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)					
DBO ₅											17			☐ et ☐ ou								
DCO											74			☐ et ☐ ou								
MES											30			☐ et ☐ ou								
NGL														☐ et ☐ ou								
NTK														☐ et ☐ ou			60					
pH														☐ et ☐ ou								
NH ₄ ⁺														☐ et ☐ ou								
Pt														☐ et ☐ ou								
Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :																						
Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	
06/09/2017	114	50,7	53,0	14	97,1	133	42	96,5	38,8	3	99,1	43,1	12,3	3,50	96,8	12,3	6,80	93,9	1,45	10,3	21,0	0
21/03/2017	130	57,8	58,0	7	98,5	120	43	95,6	37,7	3	99,0	41,9	11,7	5	94,7	11,7	5,90	93,8	1,22	8,60	12,7	3,2
Moyenne	122	54,25	55,5	10,5	97,8	126,5	42,5	96,05	38,25	3	99,05	42,5	12	4,25	95,75	12	6,35	93,85	1,335	9,45	16,85	1,6
Normes AP 08/08/2006				30			74			17								60				
Normes AP 14/06/2018				30	95		74	90		17	95							60				

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP la Sauve (Code Sandre : 0533505V002)	7,8	8,4
Station d'épuration STEP de SOULIGNAC (Code Sandre : 0533515V001)	0	0
STEP de Targon (Code Sandre : 0533523V003)	6,6	10,1
Total des boues produites	14,4	18,5

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP la Sauve (Code Sandre : 0533505V002)	0	0
Station d'épuration STEP de SOULIGNAC (Code Sandre : 0533515V001)	0	0
STEP de Targon (Code Sandre : 0533523V003)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	3 000 (installations neuves) 1 500 (installations existantes)	3 000 (installations neuves) 1 500 (installations existantes)

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	52,86 €	57,62 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,163 €/m ³	1,268 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	28,57 €	28,79 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,714 €/m ³	0,72 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,245 €/m ³	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 18/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC).

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

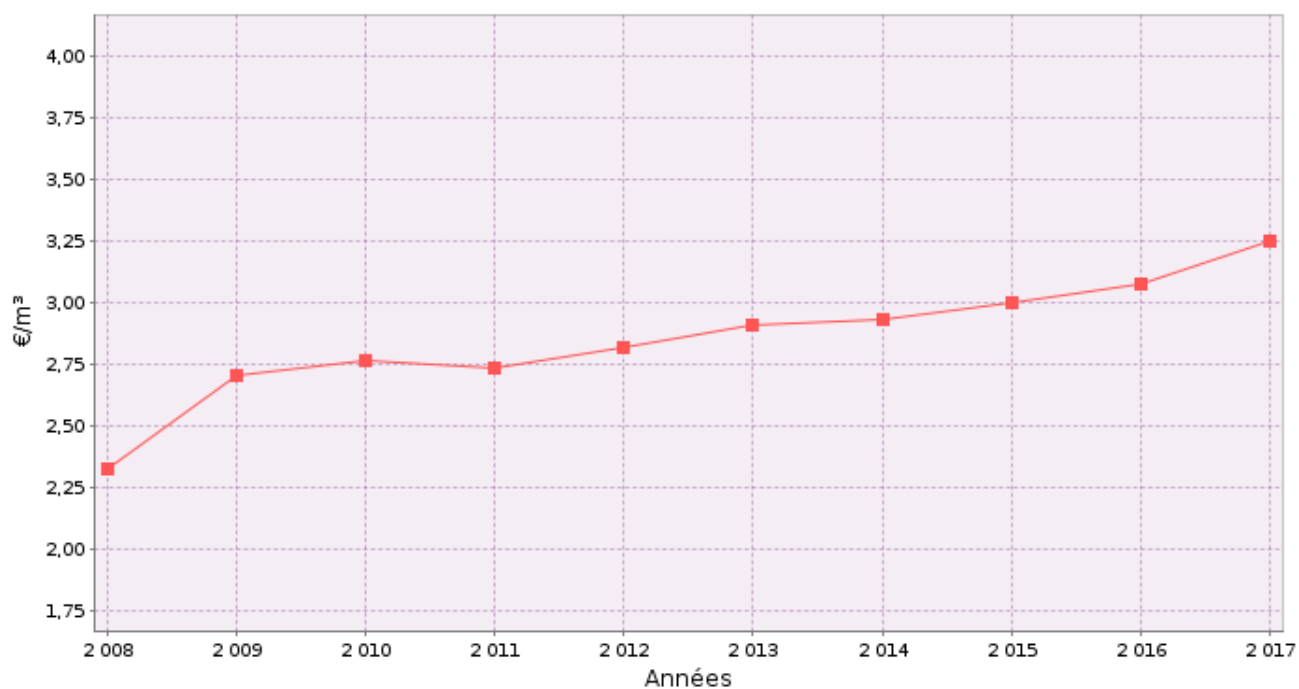
Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	52,86	57,62	9%
Part proportionnelle	139,56	152,16	9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	192,42	209,78	9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	28,57	28,79	0,8%
Part proportionnelle	85,68	86,40	0,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	114,25	115,19	0,8%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30,00	2%
TVA	33,61	35,50	5,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63,01	65,50	4%
Total	369,68	390,47	5,6%
Prix TTC au m³	3,08	3,25	5,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

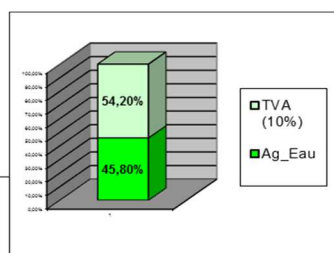
Dans le cas du syndicat de TARGON, le tarif pour chaque commune est :

Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
3,08	3,25

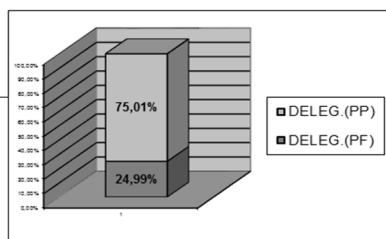
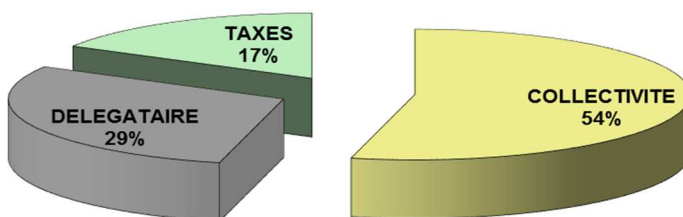
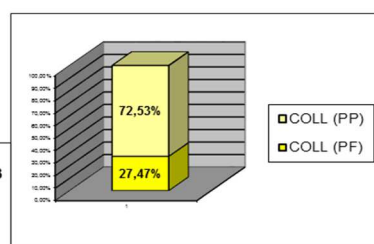
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



—■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1



Répartition des recettes d'une facture 120m³



Les parts fixes (collectivité + délégataire) représentent **26,59 %** du montant de la facture type 120 m³. Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	137 490	140 679	
<i>dont abonnements</i>	43 894		
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	137 490	140 679	2,31%
Recettes de raccordement	48 500	24 000	
Prime de l'Agence de l'Eau	15 876	17 396	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Amortissement subvention	34 273	235 013	
Produits exceptionnels		7 500	
Total autres recettes	98 649	283 909	
Total des recettes	236 139	424 588	79,80%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	90 300	84 528	
<i>dont abonnements</i>	24 140	25 555	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance modernisation des réseaux	20 570	20 096	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	110 870	104 624	-5,63%
Recettes liées aux travaux	2 450	6 746	
Produits accessoires		1 067	
Total autres recettes	2 450	7 813	
Total des recettes	113 320	112 437	-0,78%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 245 303 € (248 360 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est **non renseigné**.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2017 (75 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP la Sauve	24,2	Non renseigné	Non renseigné
Station d'épuration STEP de SOULIGNAC	0,44	Non renseigné	Non renseigné
STEP de Targon	38,2	Non renseigné	Non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'est pas renseigné.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP la Sauve	24,2	100	Non renseigné
Station d'épuration STEP de SOULIGNAC	0,44	100	Non renseigné
STEP de Targon	38,2	100	Non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU n'est pas renseigné.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP la Sauve	24,2	100	Non renseigné
Station d'épuration STEP de SOULIGNAC	0,44	100	Non renseigné
STEP de Targon	38,2	100	Non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration n'est pas renseigné.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, il n'y a pas eu d'évacuation de boues.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	147 546	11 000
Montants des subventions en €	61 569	
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [2017] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre 2017 (montant restant dû en €)	915 456,81	1 218 821,07
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	90 683,07
	en intérêts	49 271,89

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 90 242 € (77 393 € en 2016).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement réseau assainissement CAB La Sauve	658 333	606 350
Accès et création piste calcaire PR gendarmerie à Targon	5 000	

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé 5.

206,6 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0025 €/m³ pour l'année 2017 (0,0013 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 036	2 080
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,08	3,25
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non renseigné	Non renseigné
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	75	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non renseigné	Non renseigné
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non renseigné	Non renseigné
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non renseigné	Non renseigné
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	—	—
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0013	0,0025

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : LA SAUVE Code national : 0533505V002

Commune d'implantation : La Sauve	Mise en service : février 2008
Capacité constructeur : 1000 EH (60 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 150 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : 18/11/2013
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de TARGON	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Boues activées - aération prolongée	Filières boues : Filtres plantés, Déshydratation naturelle
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : /
Commune(s) raccordée(s) : La Sauve	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 460 / 1 113 EH
Nom du milieu récepteur : Le Vayres	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt		
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
06 sept.	101	67,3	33,5	9	97,4	78,4	46	94,3	24,2	3	98,8	40,4	10,8	6,50	94,2	10,8	7,89	92,9	1,14	8,90	24,4
Norme				20	96		45	94		14	97		0	0		0	0		0	0	

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
18/05	46	150	10	11	13,3	4,80
25/10	35	85	21	43	43,1	5,90

Paramètres de fonctionnement :

Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2013	37 048	75 248	8 710
2014	59 073	62 862	7 278
2015	44 932	68 553	6 876
2016	53 977	73 868	7 812
2017	44 927	69 687	8 898

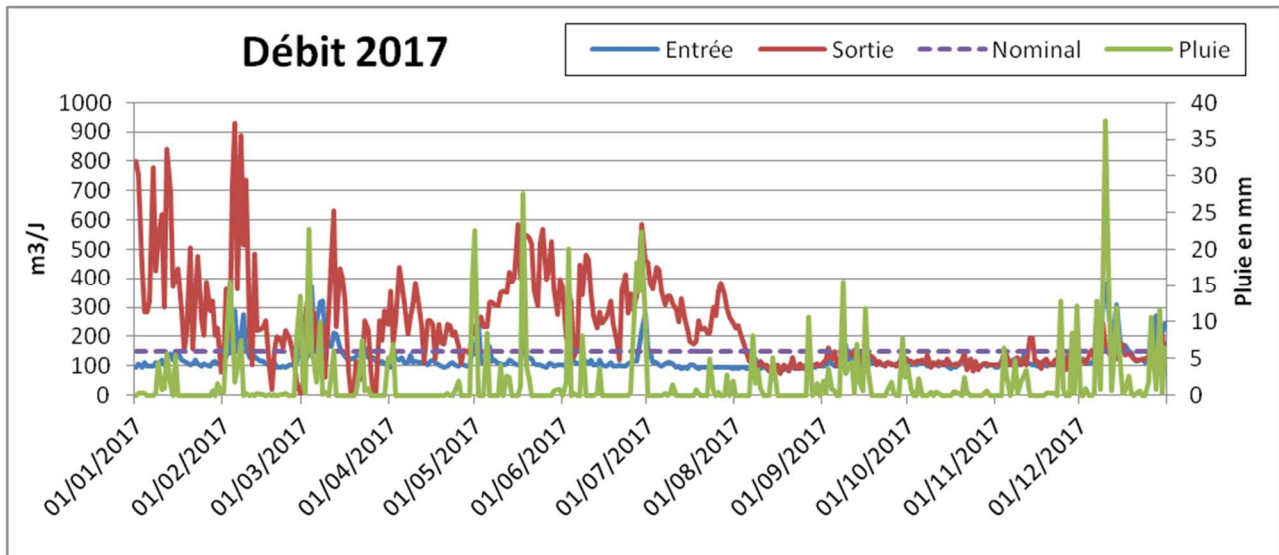
Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 2 visites avec analyses

Système de collecte :

- Le réseau comporte 460 abonnés. La population domestique théoriquement raccordée à la station de La Sauve est de 1 113 Equivalents Habitants, soit 111 % de la capacité nominale de la station d'épuration.
- Le réseau de collecte est composé de 7 postes de relèvements dont seulement 3 équipés de la télégestion. Il n'y a aucun traitement de H₂S sur le réseau.

- Le réseau de collecte de la commune de La Sauve draine d'importantes quantités d'eau parasite lors des épisodes pluvieux.
- L'étude diagnostique a été terminée en 2015. Des travaux pour la réhabilitation du réseau sont prévus.
- La charge hydraulique moyenne entrante sur l'année 2017 est de 123 m³/J soit 82 % du volume nominal de la station d'épuration.
- Le volume journalier a été dépassé 49 fois au cours de l'année 2017.
- Le volume maximum mesuré en entrée de station est de 383 m³/J, le 10 décembre, soit 255 % de la capacité nominale hydraulique de la station d'épuration.



Station d'épuration :

Aspect général :

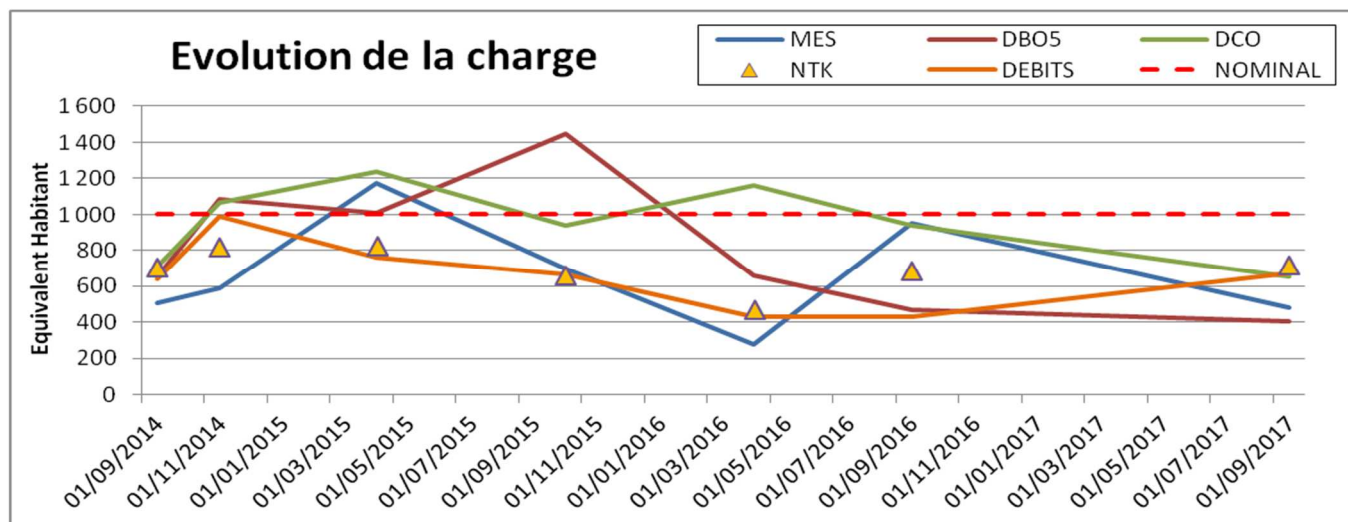
- Des débordements du bassin tampon vers la lagune ont lieu en temps de pluie, aucune information sur le temps de déversement ou le volume.
- Un dépôt de boues se forme au point d'entrée de la lagune.
- La station d'épuration atteint sa capacité hydraulique.
- Un projet de réhabilitation avec une augmentation la capacité de la station d'épuration est en cours.

Prétraitements :

- Le tamis fonctionne correctement.
- 1,2 m³ de refus de dégrillage ont été retiré par le service d'ordures ménagères
- L'absence de dessableur- dégraisseur favorise le développement des mousses biologiques sur le SBR.

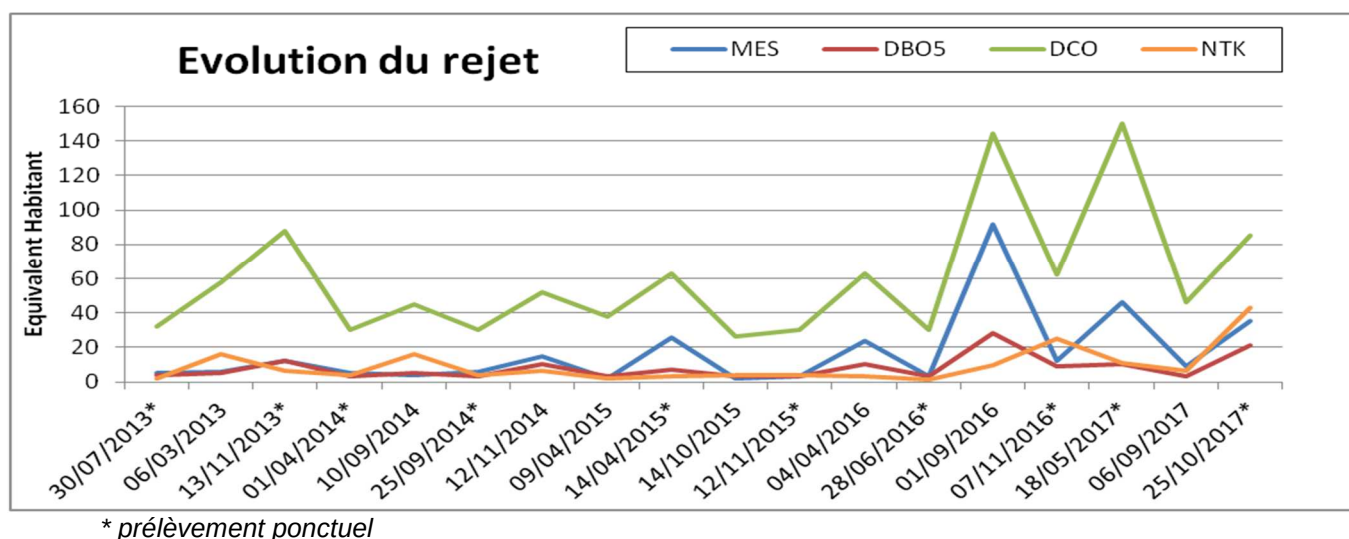
Traitement de type boues activées (Réacteur séquentiel-SBR) :

- La couche de mousse sur le SBR est toujours présente.
- Une pollution organique a entraîné le débordement du SBR. Le fonctionnement de la station d'épuration a été perturbé pendant plusieurs semaines.
- Le filtre tertiaire (filtre à sable) est toujours hors-service. La fillasse bouche constamment les pompes, entraînant une maintenance quasi quotidienne.
- La charge organique moyenne en 2017 est de 24,2 kg de DBO5 par jour soit 40,2 % de la charge nominale.
- La charge organique moyenne des 3 dernières années est de 48 kg de DBO5 soit 80 % de la charge nominale de la station d'épuration.



Qualité rejet :

- La qualité du rejet respecte les limites imposées par l'arrêté du 18/11/2013 en concentration ou en rendement. Les rendements et les concentrations sont proches de leur limite.
- Les résultats des prélèvements ponctuels ne sont pas satisfaisants.



Impact sur le milieu récepteur :

- Un seul prélèvement sur le milieu récepteur a été réalisé en 2017. Le suivi en période basses eaux n'a pas pu être réalisé à cause de l'absence d'écoulement.

	10/06/2014	03/12/2014	17/04/2015	04/04/2016	06/12/2016
Amont	Mauvais	Bon	Moyen	Bon	Médiocre
Aval	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Mauvais

		05/04/2017
Amont	Classe	BON
	Elément limitant	Sat O ₂ , COD
Aval	Classe	MAUVAIS
	Elément limitant	NH ₄ , PO ₄ , Pt, Sat O ₂
Elément du rejet impactant		DBO ₅ , NO ₂ , PO ₄ , Pt, pH, O ₂ , Sat O ₂

- Le rejet de la station d'épuration de La Sauve impacte le milieu récepteur « Le Vayres ».
- Les paramètres déclassants sont principalement l'ammonium, le phosphate et le phosphore total. La concentration en oxygène est très faible en aval (3 mg(O₂)/L).

Autosurveillance :

- Les volumes journaliers d'entrée et de sortie ont été transmis en format SANDRE.
- Les volumes journaliers en sortie sont erronés de janvier à aout.
- Lors des bilans 24h, le prélèvement s'effectue sur le poste de relèvement présent à l'ancienne station d'épuration. Un préleveur portable est installé asservi au Sofrel 530 équipé d'une sonde de niveau.
- Un préleveur portable est installé à coté du canal de comptage, une prise impulsionnelle a été installée sur le débitmètre de sortie.

Travaux d'améliorations (prévus et/ou proposés) :

- Le fonctionnement du SBR ne permet pas d'abattre correctement la pollution.
- Un débitmètre devra être installé sur le by pass du bassin tampon.
- Il est prévu de conserver le SBR et de le transformer en bassin d'aération. Un clarificateur va être construit.
- Actuellement, l'alimentation et la sortie de la lagune sont situées en face. Il faudrait modifier le point d'alimentation et repositionner à l'opposer de la sortie.

Filière boues :

- La production de boue théorique est de 6,11 T de MS (calculée à partir de la charge entrante en DBO5)
- La production de boue déclarée est de 8.9 de MS (valeur de l'exploitant)
- Taux de production : 1.45
- Aucun lit n'a été curé en 2017.

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2017
------------------	--------	---------	------------------	------

Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
-----------	----------	-----	-------	----------	---------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : SOULIGNAC Code national : 0533515V001

Commune d'implantation : Soullignac	Mise en service : janvier 2010
Capacité constructeur : 45 EH (2,7 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 6,8 m ³ /j
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux	Récépissé / Arrêté : /
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de TARGON	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Filtres plantés	Filières boues : Stockage sur les lits
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : /
Commune(s) raccordée(s) : Soullignac	Nb branchements : 10 / 24 EH
Nom du milieu récepteur : /	Pop. estimée raccordée : /
	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Aucun bilan d'autosurveillance n'a été réalisé en 2017, le dernier bilan réalisé était en 2015. Un bilan est programmé en 2018

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
25/10/2017	<2	<30	<3	2,10	42,9	5

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 visite avec analyses

Système de collecte :

- Le réseau de collecte du Hameau " Cousseau " de la commune de Soullignac.
- Il comporte 10 abonnés effectivement raccordés soit une population équivalente à 24 E.H.
- Aucune anomalie notable dans le fonctionnement du réseau n'est à signaler.

Station d'épuration :

Aspect général :

- L'état général de la station est bon.
- Présence de liserons sur le premier étage.

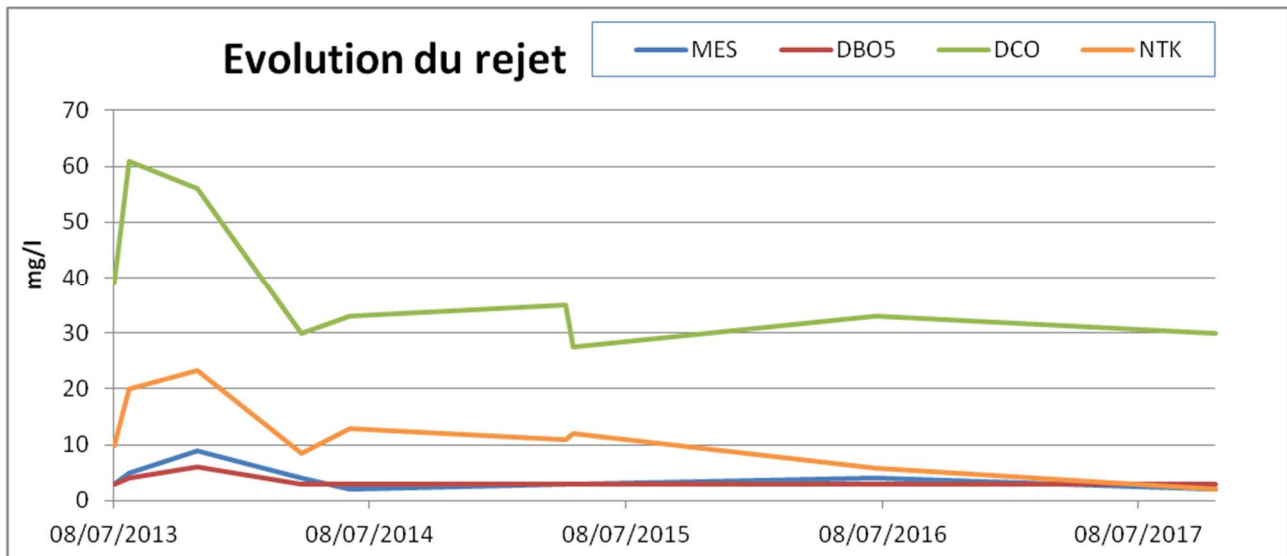
Traitement de type filtres plantés :

- Les deux étages sont surdimensionnés. Les volumes de bâchées appliqués ne sont pas en adéquation avec leurs filtres respectifs. Une inversion entre les chasses du premier étage et le deuxième aurait été plus adaptée.
- La lame d'eau n'est pas suffisante sur le premier étage. La couche de boues est formée autour des arrivées.
- Le 1^{er} étage n'est plus en charge.
- Les lits fonctionnent correctement.
- La suppression de la mise en charge a favorisé le développement des liserons.
- Les liserons doivent être arrachés. L'entretien des lits doit être plus régulier.
- Les roseaux se sont correctement développés sur le 2^{ème} étage.

- Le faucardage est programmé annuellement.

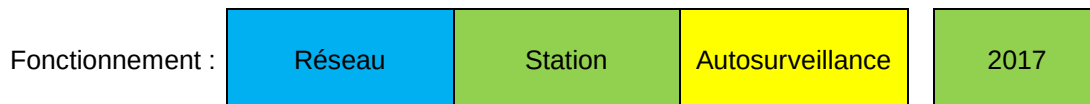
Qualité rejet :

- La qualité des eaux traitées est satisfaisante.
- La nitrification est désormais complète.



Filière boues :

- Les boues sont stockées sur les lits plantés de roseaux.



Légende :

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
----------	-----	-------	----------	---------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : TARGON Code national : 0533523V003

Commune d'implantation : Targon	Mise en service : février 2012
Capacité constructeur : 1500 EH (90 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 225 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : 08/08/2006
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de TARGON	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Boues activées, aération prolongée, clarificateur	Filières boues : Filtres plantés de roseaux
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : /
Commune(s) raccordée(s) : Targon	Nb branchements / 425 / 935 EH
Nom du milieu récepteur : Ruisseau l'Euille	Pop. estimée raccordée : /
	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
06/09/2017	114	50,7	53,0	14	97,1	133	42	96,5	38,8	3	99,1	43,1	12,3	3,50	96,8	12,3	6,80	93,9	1,45	10,3	21,0	0
21/03/2017	130	57,8	58,0	7	98,5	120	43	95,6	37,7	3	99,0	41,9	11,7	5	94,7	11,7	5,90	93,8	1,22	8,60	12,7	3,2
Moyenne	122	54,25	55,5	10,5	97,8	126,5	42,5	96,05	38,25	3	99,05	42,5	12	4,25	95,75	12	6,35	93,85	1,335	9,45	16,85	1,6
Normes AP 08/08/2006				30			74			17							60					
Normes AP 14/06/2018				30	95		74	90		17	95						60					

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
18/05	12	58	5	3,90	6,44	9,40
25/10	<2	32	<3	2	5,41	6,90

Paramètres de fonctionnement :

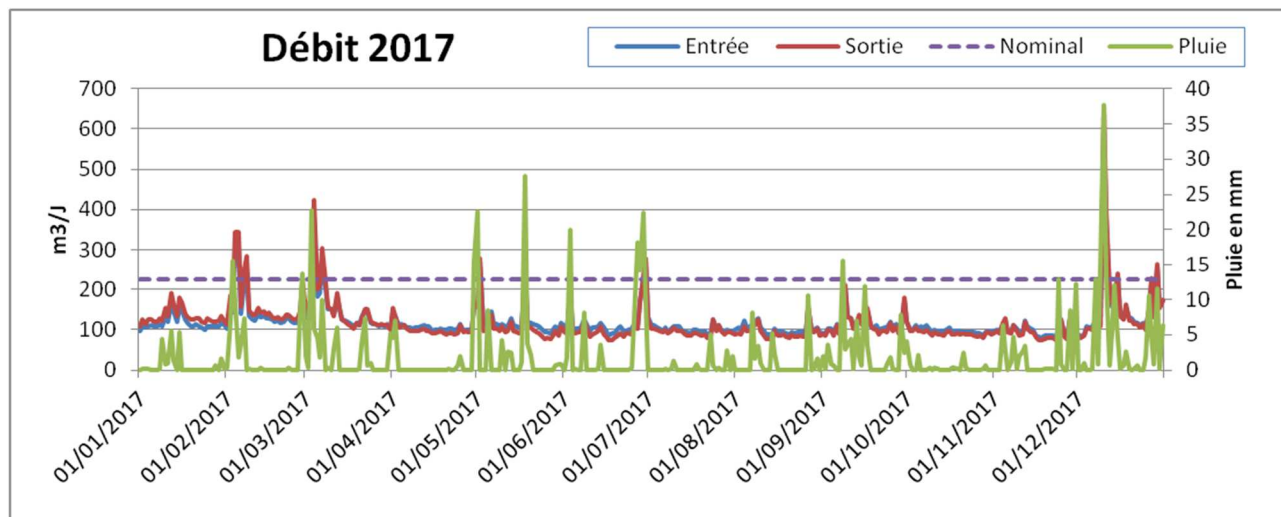
Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2013	60 628	79 661	8 940
2014	64 880	62 413	10 900
2015	43 978	76 411	7 476
2016	53 208	66 386	6 602
2017	43 752	69 687	10 112

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 2 visites avec analyses

Système de collecte :

- Le nombre d'abonnés s'élève à 425 abonnés, soit 935 EH. Le réseau est constitué de 3 postes de relèvement télésurveillés. Aucun traitement H₂S n'est présent sur le réseau de collecte.
- Une étude diagnostic est en cours.
- Le volume journalier moyen : 120 m³/j soit 64 % du volume nominal.
- Le volume journalier maximum : 597 m³/j (le 10/12/2017), soit 265 % du débit nominal.
- Le volume nominal a été dépassé 13 fois au cours de l'année 2017.



Station d'épuration :

Aspect général :

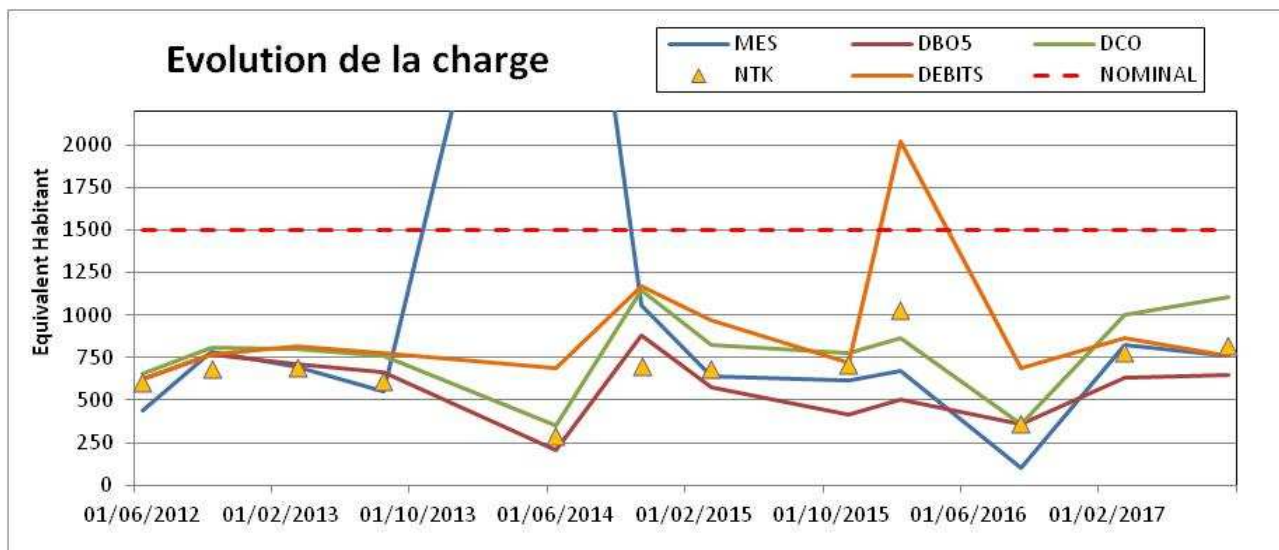
- L'état général de la station est satisfaisant.

Prétraitements :

- Le fonctionnement du dégrilleur est satisfaisant.
- L'aéroflot fonctionne correctement.
- 0.7 m³ de refus de dégrillage ont été évacués par le service d'ordures ménagères.
- 5 m³ de sables ont été évacués vers une unité de traitement.
- 4 m³ de graisses ont été évacués. 2 m³ ont été envoyés vers la STEP de St Magne de Castillon et 2 m³ ont été envoyés vers la STEP de Libourne Condat, la station de Libourne ne devrait pas recevoir des graisses provenant d'autres stations.

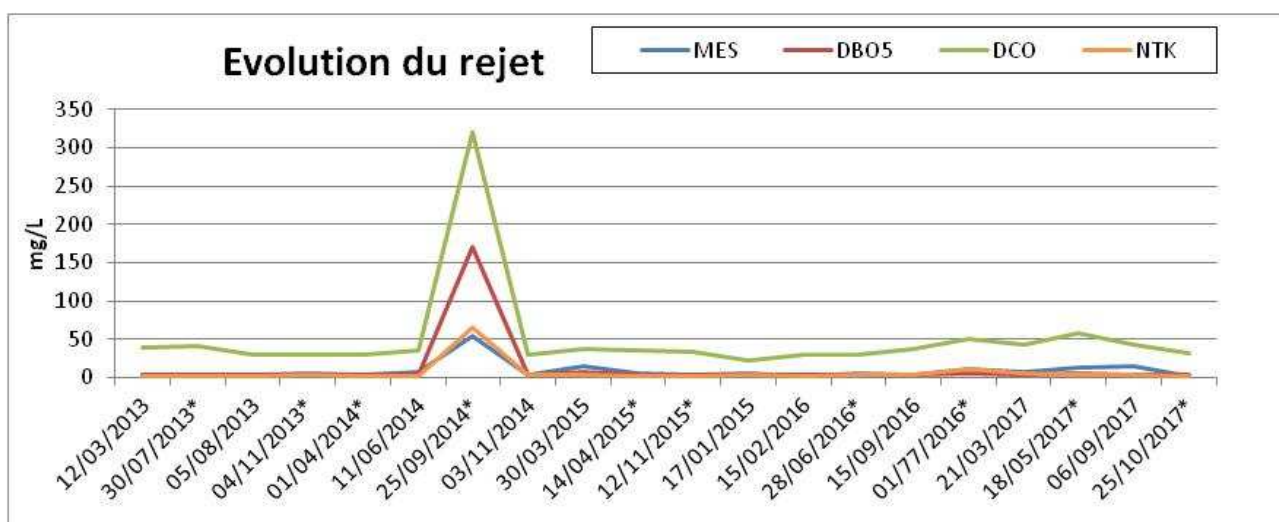
Traitement de type boues activées :

- La sonde redox est mal positionnée, elle est située trop près de l'arrivée des eaux brutes.
- L'aération est asservie au temps.
- Le dégazeur n'est pas raclé, une épaisse couche de mousse est en surface ce qui limite le dégazage.
- La qualité de la boue est satisfaisante.
- Les boues décantent correctement mais une fine pellicule de boue reste en surface, on retrouve cette pellicule sur le clarificateur.
- La charge organique mesurée en 2017 est de 38 kg de DBO₅ par jour, soit 42,5 % de la charge organique nominale de la station d'épuration.



Qualité du rejet :

- La qualité du rejet est très satisfaisante, en concentration et en rendement.
- La qualité du rejet est constante.



* visite avec analyses

Suivi du milieu récepteur :

- 2 suivis ont été faits sur les deux piézomètres. Le paramètre DBO5 et l'azote global n'ont pas été mesurés.
- Dans le cadre du nouvel arrêté préfectoral du 14 juin 2018, un suivi physico-chimique et biologique du milieu récepteur l'Euille doit être mis en place. Les analyses physico-chimiques doivent être réalisées tous les ans en période de hautes et basses eaux en amont et en aval du point de rejet. Le suivi biologique doit lui aussi être réalisé en amont et en aval du point de rejet en périodes basses eaux, tous les 3 ans. Le prochain suivi biologique est prévu pour 2020.

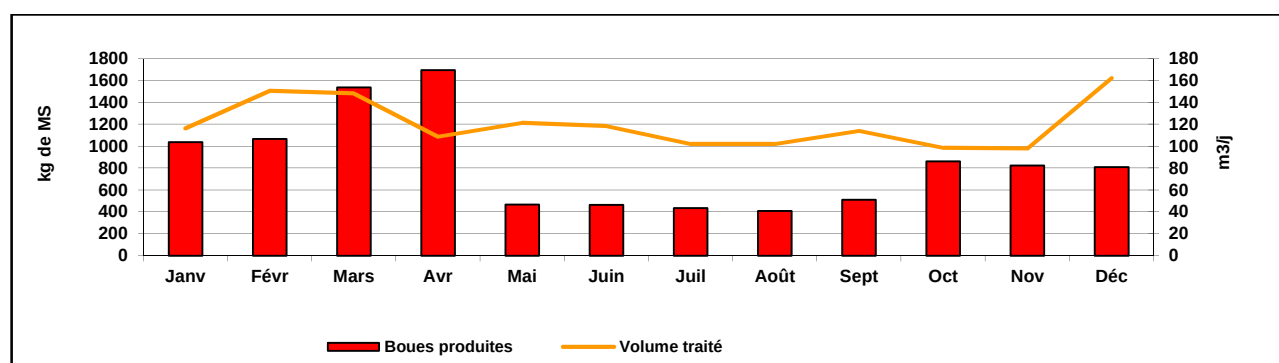
Autosurveillance :

- La station est équipée de préleveurs fixes en entrée et en sortie.
- Les paramétrages des préleveurs étaient corrects lors des visites avec analyses.

Filière boues :

- La production de boue théorique est de 9.8 T de MS (calculée à partir de la charge moyenne de DBO5 entrante en 2017).
- La production de boues déclarée par l'exploitant est de 10,1 T de MS.
- Taux de production : 1.03
- Aucun lit n'a été curé en 2017.

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg MS)	1 037	1 066	1 536	1 696	466	465	435	408	510	861	823	809



Fonctionnement :

Réseau	Station	Autosurveillance	2017
--------	---------	------------------	------

Légende :

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
----------	-----	-------	----------	---------

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



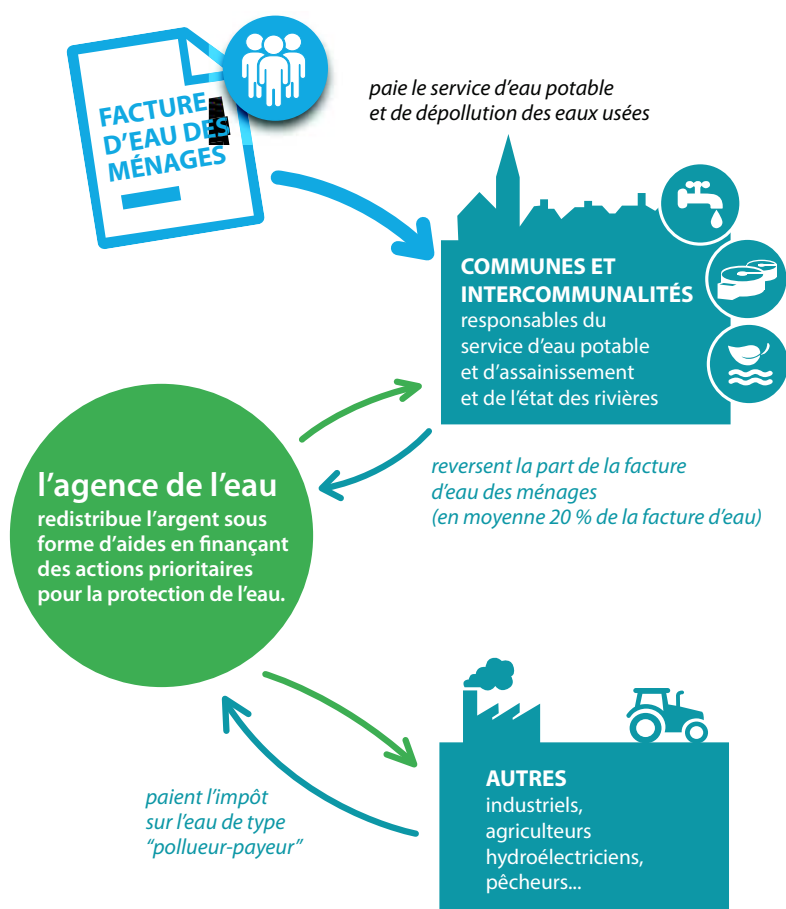
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



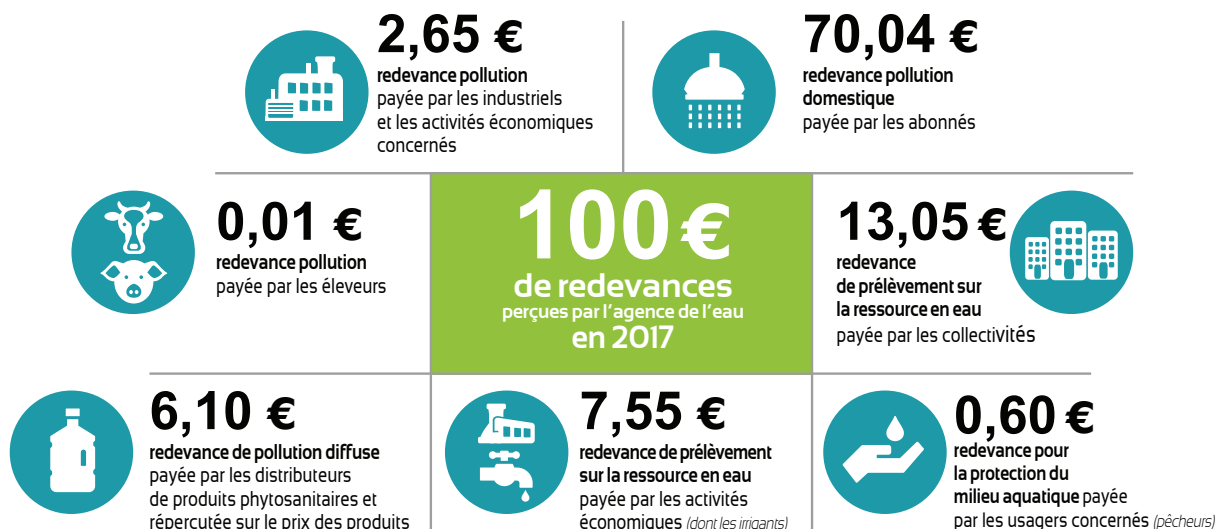
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

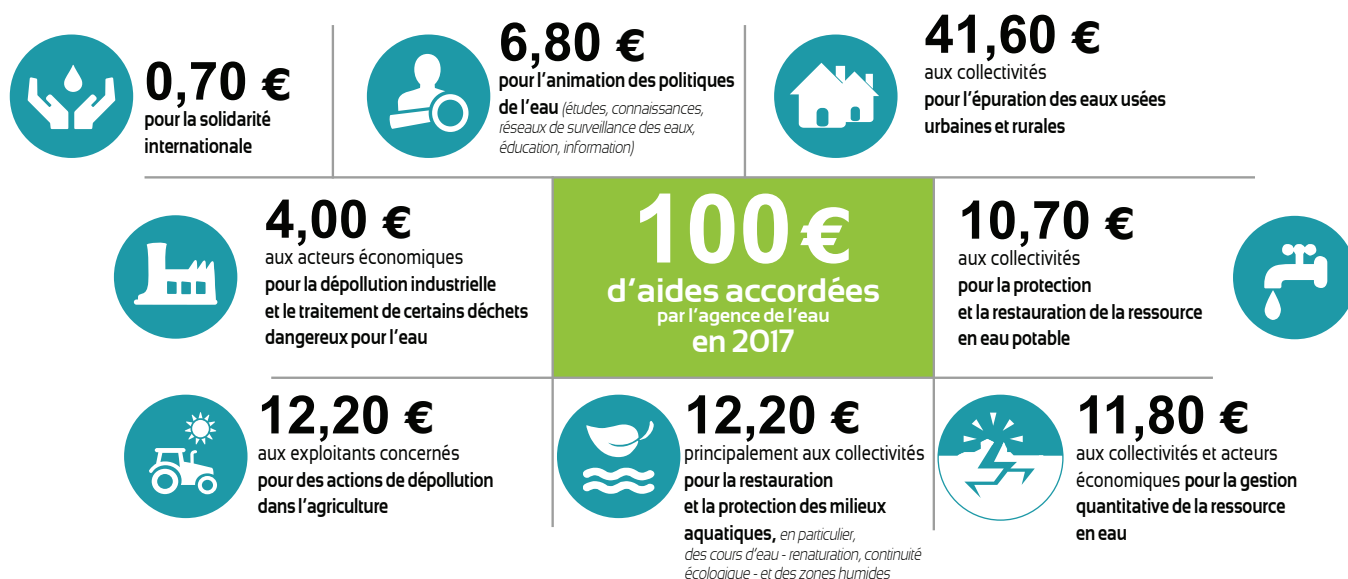


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

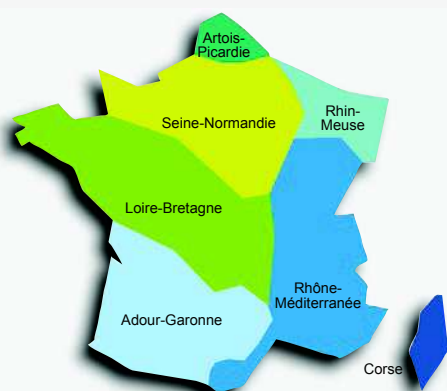
- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour-Garonne
 90 rue du Férétra
 CS 87801
 31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
 Fax 0561 363728

Suivez l'actualité
 de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne

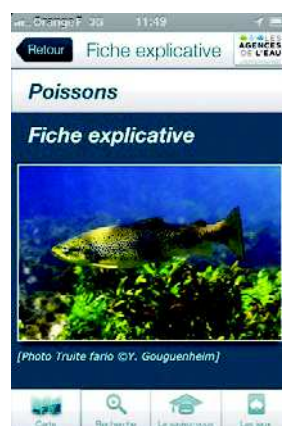
La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
 Flashez directement le QRCode
 L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

**LES
AGENCES
DE L'EAU**
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

